

Critères de priorisation Services psychosociaux en CHSLD

Probléma- tiques	NIVEAU DE PRIORITÉ / DÉLAIS MAXIMUM DE PRISE EN CHARGE			
	((Une requête qui dépasse son échéance devient la première à être traitée en P1))			
	Priorité 1 Jusqu'à 7 jours	Priorité 2 Jusqu'à 90 jours	Priorité 3 Jusqu'à 240 jours	Priorité 4 Jusqu'à 360 jours
Niveau de risque et d'urgence	-Atteinte à l'intégrité de la personne / ne peut se protéger -Détérioration subite de la situation -Besoins primaires non comblés	-Atteinte imminente à l'intégrité / capacité limitée à se protéger -Difficulté à exprimer ses besoins -Détérioration rapide de la situation	-Atteinte possible à l'intégrité physique et /ou mentale -Capacité limitée à exprimer ses besoins -Détérioration graduelle et prévisible de la situation -Réseau présent mais épuisé	
Besoin pour sa personne	-Consentement aux soins / refus de soins -Demande d'aide médicale à mourir -Idéations suicidaires / comportements autodestructeurs -Soins palliatifs	-Besoin de protection / soutien décisionnel -Dépistage symptômes dépressifs -Détresse psychologique -Droits usager / défis éthiques -Consommation, dépendance -Usager hébergé sous ordonnance de cours		-Droits en lien à la vie privée / aux défis du milieu de vie -Demande de relocalisation (hors territoire)
Besoin en lien avec ses proches	-Clarification du répondant ou du représentant légal -Absence ou perte du répondant ou d'un proche -Présomption d'abus, de maltraitance	-Médiation entre l'usager et le personnel soignant -Le répondant ne remplit pas son mandat adéquatement	-Conflits familiaux avec impacts sur l'usager -Soutien au proche aidant -Médiation entre les proches et le personnel soignant	
Besoin concernant ses biens et services externes		-Besoin d'aide / soutien pour la gestion de ses biens -Présomption d'abus financier -Dossier de recouvrement CISSMO	-Démarches auprès d'instances gouvernementales -Démarches en vue des changements administratifs pour les 65 ans	-Référence à des services externes financiers, juridiques...
Démarches légales	-Ouverture d'un régime de protection	-Homologation du mandat de protection -Réévaluation d'un régime de protection -Attestation de l'aptitude		

Références :	Outil conçu par consensus de l'équipe psychosociale en CHSLD du CISSMO, selon l'offre de service actuelle				
Direction émettrice :	DSHAPPA	Expéditrice :	Nathalie Beaupré	Entrée en vigueur :	2021-04-22
Destinataires :	Tout le personnel du CISSMO – Hébergement - réadaptation			Révision :	2022-10-28